

Envoyé en préfecture le 01/07/2011

Reçu en préfecture le 01/07/2011

Affiché le

01/07/11

**VILLE DE MONTREUIL**  
-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEL2011\_149 : Compte administratif et affectation des résultats – exercice 2010 - Ville**

Nombre de membres composant le Conseil : 53

A l'ouverture	A partir de la question 2	A partir de la question 10	A partir de la question 14	A partir de la question 36	A partir de la question 56
Présents : 41	Présents : 43	Présents : 41	Présents : 39	Présents : 40	Présents : 39
Pouvoirs : 10	Pouvoirs : 10	Pouvoirs : 12	Pouvoirs : 13	Pouvoirs : 13	Pouvoirs : 14
Absents : 2	Absent : 0	Absent : 0	Absent : 1	Absent : 0	Absent : 0

**Séance du Conseil municipal du 23 juin 2011**

L'an 2011, le jeudi 23 juin à 19 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique à l'hôtel de ville, sur convocation en date du 10 juin 2011.

**Sont présents :**

Mme VOYNET, Mme PILON à partir de la question 2, Mme FRERY, M. MOSMANT, M. BENDADA, Mme SALVADORI, Mme CASALASPRO, Mme VANSTEENKISTE, Mme ZEIDENBERG, Mme HEUGAS, M. CUFFINI jusqu'à la question 8, Mme BOURDAIS jusqu'à la question 1, M. ROBEL, Mme COMPAIN, M. REZNIK, M. BARRY, Mme MENHOUDJ, M. RABHI Adjoint, M. HAZIZA, M. PETITJEAN, M. CALLES, M. DESGRANGES, Mme SAHOUM, Mme REEKERS, M. VACCA, M. BERNARD, Mme PERRIER jusqu'à la question 1, Mme MEKIRI, Conseillers municipaux délégués, M. SAUNIER, M. CHAIZE, M. MIRANDA, Mme SAYAC à partir de la question 2, Mme VIPREY, M. MARTINEZ à partir de la question 2 et jusqu'à la question 55, M. TUAILLON, Mme PASCUAL, M. BRARD, M. SEREY, Mme CREACHCADEC jusqu'à la question 8, Mme BENSALD, Mme ATTIA, M. MOLOSSI, M. MAMADOU, M. LE CHEQUER, Mme A. LORCA, Conseillers municipaux.

**Ont donné pouvoir :**

Mme PRADOS à M. LE CHEQUER  
M. MONTEAGLE à M. DESGRANGES  
Mme NDZAKOU à M. BERNARD  
Mme DE KERAUTEM à Mme LORCA  
M. BELTRAN à Mme ATTIA  
M. GAILLARD à M. TUAILLON  
Mme GUAZZELLI à Mme VIPREY  
Mme LEPRETRE à Mme PASCUAL

Mme PILON à M. BARRY jusqu'à la question 1  
Mme BOURDAIS à Mme REEKERS à partir de la question 2  
M. CUFFINI à Mme CASALASPRO à partir de la question 9  
Mme PERRIER à M. REZNIK à partir de la question 2  
M. MARTINEZ à M. CHAIZE à partir de la question 56  
Mme SAYAC à M. MIRANDA jusqu'à la question 1  
Mme CREACHCADEC à M. SEREY à partir de la question 9  
M. PETITJEAN à Mme PILON à partir de la question 14

**Absents :**

M. BENDADA jusqu'à la question 1  
M. MARTINEZ jusqu'à la question 1

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session de trois secrétaires pris au sein du Conseil :

A la majorité des voix, Mme BOURDAIS, M. BERNARD et Mme VIPREY ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées.

Ces formalités remplies ;

Sous la présidence de Madame la Maire, la séance est ouverte à 19 heures.

**DEL2011\_149 : Compte administratif et affectation du résultat – exercice 2010 – Ville.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que la Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion

Vu l'avis de la commission municipale thématique en date du 14 juin 2011,

Considérant que Mme Catherine PILON, Première Adjointe à Madame la Maire, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2010 dressé par le comptable,

A la majorité par :

30 voix pour,

22 voix contre : A. TUAILLON, D. CHAIZE, S. GAILLARD, S. GUAZZELLI, A-C. LEPRETRE, M. MARTINEZ, F. MIRANDA, C. PASCUAL, N. SAYAC, M. VIPREY, D. ATTIA, S. BELTRAN, M. BENSALD, J-J. SEREY, F. MOLOSSI, A. LORCA, G. DE KERAUTEM, D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, J. PRADOS, C. MAMADOU, J-P. BRARD

Ne prend pas part au vote (art 2121-14 du CGCT) : Mme la Maire, Dominique VOYNET

**DECIDE**

Article 1 - donne acte à Madame la Maire de la présentation du compte administratif.

Article 2 - constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Article 3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :

⇒ en dépenses d'investissement : **38 436 887,81 €**

⇒ en recettes d'investissement : **11 071 754,46 €**

Envoyé en préfecture le 01/07/2011

Reçu en préfecture le 01/07/2011

Affiché le

**SLO**

Article 4 - arrête les résultats suivants du compte administratif 2010 tels que résumés ci-dessous :

- ⇒ un excédent de fonctionnement de **24 507 170,30 €**
- ⇒ un excédent d'investissement de **3 283 100,29 €**
- ⇒ soit un excédent total de **27 790 270,59 €**

Article 5 - affecte le résultat d'exploitation (résultat de la section de fonctionnement) comme suit :

- ⇒ couverture du besoin de financement en investissement (recette compte 1068),  
soit **24 082 033,06 €**

- ⇒ excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002),  
de **425 137,24 €**

Article 6 - affecte le résultat d'investissement (résultat de la section d'investissement) comme suit :

- ⇒ excédent reporté en section d'investissement (recette chapitre 001),  
de **3 283 100,29€**

La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa transmission en préfecture et de sa publication ou son affichage ou sa notification.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits  
et ont signé les membres présents,  
Pour extrait conforme au registre,  
Pour la Maire et par délégation,  
La Directrice Générale Adjointe des Services



Christine PRIEUR